



***Mode d'emploi de l'hébergeur adhérent
à Rochefort-en-Terre Tourisme***

Le Guide du Loueur - Meublés

Classement et/ou Labellisation

Le classement et/ou la labellisation de votre meublé permet :

- d'instaurer une garantie, pour vous et pour le client, et privilégie une image de qualité sur le territoire
- de rassurer la clientèle française et étrangère sur le niveau de qualité de la prestation
- d'avoir, pour votre structure, une meilleure visibilité sur les supports de communication

○ Classement et/ou Labellisation, quelle différence ?



1 - Le Classement

Le classement en meublé de tourisme est un référentiel défini par l'Etat, placé sous l'autorité du Préfet dans chaque département.

En France, nommé « Classement Préfectoral », il a été remplacé le 1^{er} juin 2012 par le « Classement des Meublés de Tourisme ».

Il est complètement déconnecté de l'adhésion à un label.

Qui classe les meublés de tourisme ?

Précédemment prononcé par les préfetures, il est désormais confié aux organismes chargés de réaliser la visite de classement. La liste des tous les organismes accrédités ou agréés est visible sur le site internet « www.classement.atout-france.fr » - Rubrique Organismes de Contrôle.

Ces organismes répondent à un niveau de certification permettant d'évaluer leur professionnalisme et leur impartialité. Leur compétence est départementale. L'agrément, pour ces organismes, est valable 5 ans. L'organisation générale du classement est assurée par l'Agence Nationale du Tourisme ATOUT FRANCE.

Depuis le 1^{er} juin 2012, le classement est délivré directement par l'organisme ayant effectué la visite de contrôle, et non plus par la Préfecture. Il comporte 5 catégories allant de 1 à 5 étoiles. Il est valable 5 ans ; à l'issue de cette période, le loueur doit effectuer une nouvelle demande de classement s'il souhaite que son hébergement continue à bénéficier d'un classement.



2 - La Labellisation

Les labels sont développés pour récompenser les propriétaires respectant des normes/chartes ou pour distinguer un produit parmi les autres.

Ils peuvent garantir la qualité d'un hébergement ou attester le respect de certaines normes thématiques (accueil à la ferme, éco-construction...)

Qui labellise les meublés de tourisme ?

Chaque label a son agent accrédité à visiter la location, puis, souvent, une commission est réunie afin de déterminer la classification.

Quelques exemples de labels :

- Clévacances : notation de 1 à 5 clés - www.clevacances.com
- Gîtes de France : notation de 1 à 5 épis - www.gites-de-france-morbihan.com
- Accueil Paysan : 1 seul niveau de classement - www.accueil-paysan.com
- Tourisme et Handicap : labellise les locations dont l'aménagement est adapté aux besoins des personnes atteintes d'un handicap. - www.morbihan.com



Le Guide du Loueur - Meublés

Classement Meublés de Tourisme

Voici un tableau comparatif de 4 structures agréées proposant le classement :

	Tarifs 2021	Temps d'adhésion	Avantages	Conditions
Classement Meublé de Tourisme avec "12345 Etoiles de France" 06 75 86 69 71 Mme DUBOIS (Finistère)	<ul style="list-style-type: none"> ■ De 1 à 3 pièces : 160 € ■ De 4 à 5 pièces : 180 € ■ 6 pièces et + : 220 € ■ -10% à partir du 2^{ème} logement, ■ -20% à partir de 3 logements et plus 	Règlement pour 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Panonceau officiel de classement (payant) ➢ Abattement fiscal de 71% ➢ Conserver une taxe de séjour fixe correspondant au barème tarifaire des meublés de tourisme ➢ Offre un gage de qualité de l'hébergement, de plus en plus demandé par le client 	<ul style="list-style-type: none"> - Visite tous les 5 ans (des contrôles inopinés pourront être effectués au cours des 5 ans) - Conditions de conformités à la réglementation en vigueur du classement Meublé de Tourisme (Critères disponibles sur demande à l'office de tourisme ou sur www.atout-france.com)
Classement Meublé de Tourisme avec "Gîtes de France 56" 02 97 24 34 50	160 € par meublé	Règlement pour 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Panonceau officiel de classement (payant) ➢ Abattement fiscal de 71 % ➢ Conserver une taxe de séjour fixe correspondant au barème tarifaire des meublés de tourisme ➢ Certification référent votre hébergement par son juste classement et sa qualité : un vrai plus pour vos clients 	<ul style="list-style-type: none"> - Visite tous les 5 ans (des contrôles inopinés pourront être effectués au cours des 5 ans) - Conditions de conformités à la réglementation en vigueur du classement Meublé de Tourisme (Critères disponibles sur demande à l'office de tourisme ou sur www.atout-france.com)
Classement Meublé de Tourisme avec "2 B et G Qualité" 06 75 18 45 33 Mr DURAND (Finistère)	<ul style="list-style-type: none"> ■ 1 logement : 150 € ■ 2 logements : 135 € ■ 3 logements : 120 € ■ Réduction multipropriétaires : non consulter 	Règlement pour 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Panonceau officiel de classement (payant) ➢ Abattement fiscal de 71 % ➢ Conserver une taxe de séjour fixe correspondant au barème tarifaire des meublés de tourisme ➢ Marque de qualité nationale d'état 	<ul style="list-style-type: none"> - Visite tous les 5 ans (des contrôles inopinés pourront être effectués au cours des 5 ans) - Conditions de conformités à la réglementation en vigueur du classement Meublé de Tourisme (Critères disponibles sur demande à l'office de tourisme ou sur www.atout-france.com)
Classement Meublé de Tourisme avec "In Auris" 06 87 29 13 08 Mme GUILLOT (Tréfléan)	<ul style="list-style-type: none"> ■ 1 à 3 pièces : 160€ ■ 4 et 5 pièces : 180 € ■ Et > 5 pièces : 200 € Pré diagnostique ■ Tarifs ci-dessus appliqués si visite ponctuelle. Tarif préférentiel si visite sur 1 journée sur Questembert Communauté 	Règlement pour 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Panonceau officiel de classement (payant) ➢ Abattement fiscal de 71 % ➢ Conserver une taxe de séjour fixe correspondant au barème tarifaire des meublés de tourisme ➢ Marque de qualité nationale d'état 	<ul style="list-style-type: none"> - Visite tous les 5 ans (des contrôles inopinés pourront être effectués au cours des 5 ans) - Conditions de conformités à la réglementation en vigueur du classement Meublé de Tourisme (Critères disponibles sur demande à l'office de tourisme ou sur www.atout-france.com)
Classement Meublé de Tourisme avec "Cabinet Valérie Portel" 06 87 34 87 48 Mme PORTEL (Rennes)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bretagne et départements limitrophes (53, 50, 49 et 44) : 168 € ■ Autres départements : Sur devis ■ Si plusieurs meublés Sur devis, un tarif dégressif sera appliqué pour l'inspection de meublé(s) supplémentaire(s) visité le même jour. 	Règlement pour 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Panonceau officiel de classement (payant) ➢ Abattement fiscal de 71 % ➢ Conserver une taxe de séjour fixe correspondant au barème tarifaire des meublés de tourisme ➢ Marque de qualité nationale d'état ➢ Possibilité d'adhérer à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) et de pouvoir accepter les chèques vacances comme moyen de paiement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Visite tous les 5 ans (des contrôles inopinés pourront être effectués au cours des 5 ans) - Conditions de conformités à la réglementation en vigueur du classement Meublé de Tourisme (Critères disponibles sur demande à l'office de tourisme ou sur www.atout-france.com)



Le Guide du Loueur - Meublés Partenariat Rochefort-en-Terre Tourisme

◉ Que peut m'apporter un partenariat avec Rochefort-en-Terre Tourisme ?

Pour votre structure, il vous permet de valoriser votre bien, via :

↪ la promotion aux **3 guichets d'accueil** :
- les offices de tourisme de Questembert et Rochefort-en-Terre (toute l'année)
- et la base de Loisirs Moulin Neuf Aventure (en saison)



↪ la présence dans le **Guide Hébergement**

↪ la présence (présentation, coordonnées, photos, lien vers votre site...) sur notre **site internet** www.rochefortenterre-tourisme.bzh et sur le **site internet du Comité Départemental du Tourisme** www.morbihan.com



+ de 40 000 visiteurs/an
aux guichets

+ de 180 000 visiteurs sur
le site internet

↪ la possibilité de mettre en avant votre système de **réservation en ligne**, dès la page d'accueil de notre site

↪ la présence de votre bien sur la borne d'information tactile située en plein cœur de Rochefort-en-Terre, accessible en extérieur 24h sur 24.



↪ la possibilité de mettre vos nouveautés ou offres promotionnels sur nos réseaux sociaux (Facebook, Instagram, You Tube)

↪ la mise à disposition, pour vos clients, des éditions de l'**office** (brochures touristiques, agenda...)



+ de 10 000 fans
sur Facebook...

↪ contribuer au **développement touristique local** et appartenir à un **réseau fort et compétent**



Mon contact pour tout renseignement / question :

Rochefort-en-Terre Tourisme - 02 97 26 56 00 - info@rochefortenterre-tourisme.com



Nous vous accueillons

À Rochefort-en-Terre
Place des Halles

À Questembert
13 rue des Halles



 02 97 26 56 00

www.rochefortenterre-tourisme.bzh

info@rochefortenterre-tourisme.bzh